



Arc-en-Ciel ASBL
AIDE À L'ENFANCE DÉFAVORISÉE

Organisation de Jeunesse reconnue
par la Fédération Wallonie-Bruxelles

20 12 19

Votre personne de contact :
Coralie Herry
Tél. : 02 675 73 11
Mail : operation@arc-en-ciel.be

Au Collège du Bourgmestre et Echevins
Commune de Farciennes
Rue de la Liberté, 40
6240 - Farciennes



IM10010624000015849

Bruxelles, 17 décembre 2019

Concerne : 66^{ème} Opération Arc-en-Ciel – Du vendredi 13 mars 2019 au dimanche 15 mars 2020

Monsieur le Bourgmestre H. BAYET,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

VU PAR LE COLLEGE
17 février 2020.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que notre récolte annuelle de vivres non périssables aura lieu du 13 au 15 mars 2020.

Cette collecte aura lieu sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles sous la forme d'une récolte en porte-à-porte prise en charge par des groupes locaux de citoyens et de Mouvements de Jeunesse entre 9h et 18h.

Les vivres récoltés sont redistribués auprès d'associations accueillant des jeunes placés par le Juge de la Jeunesse, d'associations en milieu ouvert ou en charge de l'accueil extrascolaire de votre région. Toutes ces associations sont reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles et issues des secteurs de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse.

Par mesure de sécurité et dans la mesure du possible, chaque récoltant portera un autocollant « Opération Arc-en-Ciel, je participe » qui permettra de l'identifier comme bénévole reconnu par notre association. Cette action de solidarité étant prise en charge par plus de 10.000 bénévoles, nous sommes dans l'impossibilité de vous faire parvenir une liste exhaustive de chaque récoltant. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

L'an dernier, votre collaboration a contribué à récolter plus de 112,5 tonnes de vivres qui ont été distribués à plus de 196 associations d'enfants (représentant près de 15.000 enfants) en Wallonie et à Bruxelles.



Sous le Haut Patronage de
Sa Majesté la Reine

Compte Gestion BE28 6300 1221 8120
Compte Dons BE41 6300 1180 0010

Rue du Bien Faire, 41
1170 Watermael-Boitsfort

Mail info@arc-en-ciel.be
Site www.arc-en-ciel.be

Tél. 02 675 73 11
Fax 02 675 28 98





Arc-en-Ciel ASBL

AIDE À L'ENFANCE DÉFAVORISÉE

Organisation de Jeunesse reconnue
par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour faire de cette action solidaire un succès, **nous avons besoin de votre soutien !**

Nous sollicitons donc votre bienveillance pour les demandes suivantes :

- L'annonce de l'Opération dans les publications destinées aux habitants de votre commune ;
- Votre appui auprès des organisations, des écoles et du Conseil Communal des Enfants afin que les jeunes soient sensibilisés à l'Opération, et mieux encore, qu'ils y participent, au sein même de leur établissement ;
- Votre soutien pour l'annonce de l'Opération sur le territoire de votre commune à partir de fin février-début mars en placardant, par exemple, nos affiches aux endroits où se pratique habituellement l'affichage communal ou via un article dans le journal communal. Si vous souhaitez recevoir des affiches (A2 ou A3) de notre action, il vous suffit de nous en faire la demande par mail à operation@arc-en-ciel.be en indiquant le nombre et le format souhaités.

Vous trouverez ci-joint l'Arrêté Royal du 22 septembre 2019 (3676385) du Ministère de la Sécurité et de l'Intérieur nous autorisant à organiser notre collecte à domicile au sein des régions wallonnes et bruxelloises pour la période du 24 février 2020 au 30 mars 2020 inclus.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos salutations les plus sincères.

Pour Arc-en-Ciel,

Coralie Herry
Responsable Opération Arc-en-Ciel



Sous le Haut Patronage de
Sa Majesté la Reine

Compte Gestion BE28 6300 1221 8120
Compte Dons BE41 6300 1180 0010

Rue du Bien Faire, 41
1170 Watermael-Boitsfort

Mail info@arc-en-ciel.be
Site www.arc-en-ciel.be

Tél. 02 675 73 11
Fax 02 675 28 98





COMMUNE
DE
FARCIENNES

PRESENTS : BAYET H., - Bourgmestre-Président;
SCANDELLA B.,LEFEVRE P.,NIZAM O.,DUCHENNE O., MINSART
F.,Echevins;
CAMMARATA J.,Membre;
JOACHIM J., Directeur général;

OBJET 6 : ASBL ARC-EN-CIEL.- 66EME OPERATION.- DEMANDE D'AUTORISATION.-
DECISION A PRENDRE.-

Le Collège communal, réuni à huis-clos ;

VU la Nouvelle Loi Communale;

Vu Le Code de La Démocratie Locale et de la Décentralisation;

CONSIDERANT que L'Asbl Arc-en-Ciel organise comme chaque année l'opération "ARC-en-Ciel";

CONSIDERANT que celle-ci sollicite l'autorisation de l'Administration communale pour organiser la récolte, en porte-à-porte, de vivres non périssables le week-end du 13 au 15 mars 2020 ;

CONSIDERANT que l'Asbl Arc-en-Ciel souhaite l'appui de la commune auprès des organisations, des écoles ou du Conseil Communal des Enfants, afin que les jeunes soient sensibilisés et en placardant, vers la fin février-début mars, des affiches aux valves et la publication de l'annonce de "L'Opération Arc-en-Ciel" sur le site de la Commune;

CONSIDERANT que des affiches peuvent être commandées par mail en indiquant le nombre et le format souhaités;

CONSIDERANT qu'il revient au Collège communal d'autoriser ou pas la récolte en porte à porte et de décider d'accorder son soutien par l'affichage de l'annonce relative à l'opération susmentionnée ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'AUTORISER l'ASBL Arc-en-Ciel à organiser leur 66 ème opération en menant les actions susmentionnées.

ARTICLE 2 : DE TRANSMETTRE la présente délibération à l'ASBL.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A FARCIENNES, LE LUNDI 17 FÉVRIER 2020
PAR LE COLLEGE :**

Par ordre,

Le Directeur général
(s)Jerry JOACHIM

Le Bourgmestre
(s)Hugues BAYET

POUR EXTRAIT CONFORME :

Délivré à Farciennes, le 19 février 2020.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Jerry JOACHIM

Hugues BAYET

